



OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

(f) CH 684920

(61) Int. Cl.6: **G 04 B** 27/04

### Brevet d'invention délivré pour la Suisse et le Liechtenstein

Traité sur les brevets, du 22 décembre 1978, entre la Suisse et le Liechtenstein

## 12 FASCICULE DU BREVET B5

Pièces techniques conformes au fascicule annexé de la demande no 684 920 G

(21) Numéro de la demande: 2585/93

73 Titulaire(s): Eta S.A. Fabriques d'Ebauches, Grenchen

22) Date de dépôt:

31.08.1993

(42) Demande publiée le:

15.02.1995

44) Fascicule de la demande

publiée le:

15.02.1995

24) Brevet délivré le:

15.08.1995

(45) Fascicule du brevet

publié le:

15.08.1995

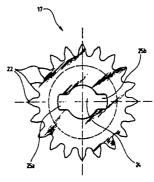
(72) Inventeur(s): Kroener, Wolfgang, Pforzheim (DE) Jakob, Edwin, Grenchen

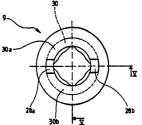
(74) Mandataire:

ICB Ingénieurs Conseils en Brevets SA, Neuchâtel

### 64 Pièce d'horlogerie.

(57) Le mécanisme de correction du disque des quantièmes (3) de cette pièce d'horlogerie comprend une tige de commande (7) mobile entre au moins deux positions axiales, et sur laquelle sont montés un pignon coulant (9) et un pignon correcteur (17). Le pignon coulant présentant au moins un ergot (28) prévu pour, dans une des positions axiales de la tige (7), venir s'engager dans une ouverture (25) pratiquée dans le pignon correcteur (17), de manière à rendre celui-ci solidaire en rotation du pignon coulant (9).











### **CONFÉDÉRATION SUISSE**

OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

11) CH 684920G A3

(51) Int. Cl.6:

G 04 B

27/04

### Demande de brevet déposée pour la Suisse et le Liechtenstein

Traité sur les brevets, du 22 décembre 1978, entre la Suisse et le Liechtenstein

# 12 FASCICULE DE LA DEMANDE A3

21) Numéro de la demande: 2585/93

(71) Requérant(s): Eta S.A. Fabriques d'Ebauches, Grenchen

22) Date de dépôt:

31.08.1993

(72) Inventeur(s): Kroener, Wolfgang, Pforzheim (DE) Jakob, Edwin, Grenchen

(42) Demande publiée le:

15.02.1995

(74) Mandataire: ICB Ingénieurs Conseils en Brevets SA, Neuchâtel

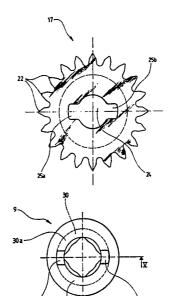
44) Fascicule de la demande

15.02.1995 publiée le:

(56) Rapport de recherche au verso

### (54) Pièce d'horlogerie.

(57) Le mécanisme de correction du disque des quantièmes (3) de cette pièce d'horlogerie comprend une tige de commande (7) mobile entre au moins deux positions axiales, et sur laquelle sont montés un pignon cou-lant (9) et un pignon correcteur (17). Le pignon coulant présentant au moins un ergot (28) prévu pour, dans une des positions axiales de la tige (7), venti s'engager dans une ouverture (25) pratiquée dans le pignon correcteur (17), de manière à rendre celui-ci solidaire en rotation du pignon coulant (9).







1

## RAPPORT DE RECHERCHE

Demande de brevet No.:

Bundesamt für geistiges Eigentum Office fédéral de la propriété intellectuelle Ufficio federale della proprietà intellectuale

HO 16034 CH 258593

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			NTS		
Catégorie	Citation du document avec indication, en des parties pertinentes	cas de besoin, Re	vendication oncernée		
A	US-A-567 409 (PORTER)  * page 2, ligne 31 - ligne 9,10 *	, –	-3		
A	US-A-3 609 955 (CHOKEN SUZU * le document en entier *	JKI) 1	-3		
۸	EP-A-0 212 564 (ETA S.A. FAD'EBAUCHES) * revendications 1,2; figur		-3		
				DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.5)	
			•		
		achivement de la recherche 3 Février 1994		Examinateur OEB	
Y:pa au A:an O:di	CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES rticulièrement pertinent à lui seul rticulièrement pertinent en combinaison avec un tre document de la même catégorie rière-plan technologique vulgation non-écrite cument intercalaire	T : théorie ou principe E : document de brevet date de dépôt ou ay D : cité dans la deman L : cité pour d'autres n	T: théorie ou principe à la base de l'invention E: document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D: cité dans la demande L: cité pour d'autres raisons d: membre de la même famille, document correspondant		

25

### **Description**

La présente invention concerne une pièce d'horlogerie comportant au moins un organe indicateur, notamment des quantièmes, et un mécanisme de correction de cet organe indicateur, ledit mécanisme de correction comprenant au moins, d'une part, une tige de commande mobile entre au moins deux positions axiales et, d'autre part, un pignon coulant et un pignon correcteur montés sur ladite tige, ledit pignon correcteur étant libre en rotation et une de ses faces étant conformée pour pouvoir coopérer avec une des faces du pignon coulant et permettre l'entraînement dudit pignon correcteur par le pignon coulant lorsque ladite tige de commande se trouve dans une première desdites positions axiales.

1

De telles pièces d'horlogerie sont connues en soi. Dans ces pièces d'horlogerie, le pignon coulant et le pignon correcteur présentent, le plus souvent, chacun une denture de chant et l'entraînement du pignon correcteur est assuré par la coopération de ces deux dentures. Ce type de construction présente toutefois des inconvénients. En effet, la réalisation d'une denture de chant sur un pignon implique des opérations d'usinage relativement complexes et donc relativement coûteuses également.

Un but de la présente invention est donc de remédier à l'inconvénient qui vient d'être décrit en fournissant un mouvement d'horlogerie dans lequel la fabrication du mécanisme de correction et rendue plus simple et plus économique. A cette effet, la présente invention a pour objet une pièce d'horlogerie.

Grâce à ces caractéristiques, il n'est plus nécessaire de réaliser une denture de chant sur le pignon correcteur, et ladite ouverture formée dans la face de celui-ci et qui remplace la denture de chant, peut être réalisée simplement par étampage. De plus, ledit ergot formé sur la face du pignon coulant est plus facile à réaliser qu'une denture de chant complète.

Selon une caractéristique avantageuse de l'invention, le pignon correcteur se présente sous la forme d'un simple disque dentelé percé en son centre d'un trou généralement circulaire dans lequel est engagée la tige de commande, la périphérie dudit trou comportant encore au moins une encoche prévue pour recevoir ledit ergot du pignon coulant.

Selon une autre caractéristique avantageuse de l'invention, la périphérie dudit trou généralement circulaire pratiqué dans le pignon correcteur présente deux encoches disposées diamétralement à l'opposé l'une de l'autre, alors que le pignon coulant comporte deux ergots disposés symétriquement de part et d'autre de ladite tige de commande et prévus pour s'engager respectivement dans les deux encoches

D'autres caractéristiques et avantages de la présente invention apparaîtront au cours de la description qui va suivre, donnée uniquement à titre d'exemple et faite en se référant aux dessins annexés dans lesquels:

- la fig. 1 est une vue en plan d'un mouvement de montre calendrier selon l'invention dans laquelle on a représenté seulement les organes de correction de la date;

- les fig. 2a et 2b sont des vues de l'organe de commande du mouvement de la fig. 1, montrant respectivement celui-ci en position neutre (position poussée) et en position de correction de la date (première position tirée);

- la fig. 3 est une vue en plan du pignon correcteur du mouvement de la fig. 1;

 les fig. 4 et 5 sont deux vues respectivement de face et en coupe du pignon coulant du mouvement de la fig. 1.

Le mouvement de montre 1 représenté sur la fig. 1 comprend un organe indicateur du quantième 3 en forme d'une couronne présentant une denture intérieure, et un organe indicateur du jour en forme de disque qui n'a pas été représenté pour des raisons de clarté. Le disque des jours est, de façon classique, prévu pour être entraîné par l'intermédiaire d'une étoile des jours 5 dont il est solidaire. De façon classique le mouvement est prévu pour entraîner aussi bien l'anneau des quantièmes que le disque des jours d'un pas par vingt-quatre heurone.

Le mouvement 1 comporte en outre un mécanisme de correction de la date commandé par une tige de commande 7 mobile entre trois positions axiales. La tige 7 porte un pignon coulant 9 actionné de façon classique par une bascule 10. Cette bascule est articulée sur le bâti du mouvement 1 en un point 11 et comporte un bras 10b faisant office de ressort de rappel. La bascule 10 est commandée, toujours de façon classique, par une tirette 13 articulée sur le bâti en un point 14, et qui comporte une partie terminale 13a engagée dans une gorge 15 de la tige 7.

La tige 7 porte en outre, monté fou sur elle, un pignon correcteur 17 des organes indicateurs du jour et du quantième 3. Le pignon correcteur 17 est monté de façon à engréner en permanence avec un premier renvoi référencé 19 sur la fig. 1 et, conformément à ce qui sera expliqué plus en détails ciaprès, il est prévu pour être entraîné en rotation par le pignon coulant 9 lorsque la tige 7 se trouve dans une première position tirée (fig. 2b). Le premier renvoi 19 engrène à son tour avec un renvoi baladeur 21 qui, de façon classique, selon le sens de rotation qu'on lui impose, va se placer soit dans une première position où il engrène avec la denture intérieure de l'anneau des quantièmes 3, soit dans une deuxième position où il entraîne, par l'intermédiaire d'un rouage 23, l'étoile des jours 5.

On comprendra que, grâce à cette construction, lorsque la tige de commande 7 est placée dans la première position tirée, on corrige l'indication du quantième en faisant tourner la tige dans un premier sens, et on corrige l'indication du jour en la faisant tourner dans l'autre sens.

Comme nous l'avons déjà dit, lorsque la tige de commande 7 se trouve dans la première position tirée (fig. 2b), le pignon coulant 9 coopère avec le pignon correcteur 17 pour entraîner celui-ci en rotation. A cet effet, les faces du pignon coulant 9 et du pignon correcteur 17 qui sont en regard l'une de

65

55

l'autre, sont conformées pour pouvoir coopérer par engagement l'une avec l'autre.

Sur la fig. 3, le pignon correcteur 17 est représenté vu de face. On voit qu'il a la forme générale d'un disque plat. La périphérie du pignon présente une denture 22 de type classique, alors que son centre est percé d'un trou 24 comportant une portion centrale circulaire et deux encoches 25a et 25b disposées diamétralement à l'opposé l'une de l'autre. Ce pignon présente l'avantage de pouvoir être découpé, en une seule opération d'étampage, dans une simple plaque de tôle.

La portion centrale circulaire du trou 24 est prévue pour recevoir la tige de commande 7 dont le diamètre est sensiblement égal à celui de cette partie circulaire. Un jeu minime permet à la tige 7 de tourner librement dans la partie circulaire tout en permettant le positionnement centré du pignon correcteur sur la tige. Lorsque le pignon 17 est monté sur la tige 7, les deux encoches 25a et 25b forment deux ouvertures situées de part et d'autre de l'axe de la tige 7. Comme on va le voir plus loin, ces deux ouvertures sont prévues pour coopérer conformément à l'invention avec des ergots 28a et 28b ménagés à cet effet sur le pignon coulant 9.

Les fig. 4 et 5 représentent le pignon coulant 9 respectivement de face et en coupe longitudinale. On voit que, abstraction faite des deux ergots 28a et 28b, le pignon coulant présente une forme classique. Cette forme est extérieurement celle d'une pièce de révolution qui peut être obtenue à partir d'un bloc de métal par des opérations conventionnelles de tournage.

Pour fabriquer le pignon coulant selon l'invention, on réalise donc de préférence d'abord, par tournage, une pièce entièrement symétrique en rotation. Cette pièce ne contient pas encore les deux ergots 28a et 28b, mais elle comporte en revanche une couronne 30 dont le contour est repéré par un trait interrompu sur les fig. 4 et 5. C'est, lors d'une étape ultérieure que l'on forme, par fraisage de la matière constituant la couronne 30, les deux ergots 28a et 28b. Il suffit de deux fraisages pour enlever respectivement la matière formant les deux portions de couronne (référencées 30a et 30b sur la fig. 4) et pour dégager les deux ergots 28a et 28b. Grâce à cette facon de procéder, la réalisation du pignon coulant de la pièce d'horlogerie selon la présente invention est particulièrement simple et bon mar-

Comme cela est visible en particulier sur les fig. 2a et 2b, lorsque le pignon coulant 9 est monté dans le mouvement 1, la face de celui-ci, qui porte les deux ergots 28a et 28b, se trouve en regard du pignon correcteur 17. Les fig. 2a et 2b montrent comment la bascule 32 commande le positionnement longitudinal du pignon coulant 9 le long de la tige de commande 7. Lorsqu'on amène la tige de commande 7 de la position neutre (position poussée représentée à la fig. 2a) à la position de correction de la date (première position tirée représentée à la fig. 2b), les deux ergots 28a et 28b du pignon coulant 9 viennent s'appuyer contre la face du pignon correcteur 17. Ce pignon correcteur comporte, comme nous l'avons déjà dit, deux encoches

25a et 25b qui sont respectivement prévues pour recevoir les deux ergots du pignon coulant. Toute-fois, les deux ergots 28a et 28b ne se trouvent généralement pas juste en face des encoches 25a et 25b au moment où l'on tire sur la tige de commande.

Dans le cas le plus courant, les deux ergots viennent donc appuyer contre la face du pignon correcteur 17 sans s'engager dans les deux encoches de celui-ci. Dans cette position, lorsqu'on tourne la tige 7, le pignon coulant 9 qui lui est solidaire en rotation, va pouvoir tourner sans entraîner en rotation le pignon correcteur. Dans ces conditions, les deux ergots du pignon coulant vont glisser contre la surface du pignon correcteur jusqu'à ce qu'ils rencontrent les deux encoches 25a et 25b et qu'ils s'engagent dans celle-ci. Dans ces conditions, une rotation d'une fraction de tour effectuée par la tige 7, suffira pour provoquer le verrouillage en rotation du pignon coulant 9 avec le pignon correcteur 17.

#### Revendications

1. Pièce d'horlogerie comportant au moins un organe indicateur (3), notamment des quantièmes, et un mécanisme de correction de cet organe indicateur, ledit mécanisme de correction comprenant au moins, d'une part, une tige de commande (7) mobile entre au moins deux positions axiales et, d'autre part, un pignon coulant (9) et un pignon correcteur (17) montés sur ladite tige, ledit pignon correcteur étant libre en rotation et une de ses faces étant conformée pour pouvoir coopérer avec une des faces du pignon coulant (9) et permettre l'entraînement dudit pignon correcteur par le pignon coulant lorsque ladite tige de commande (7) se trouve dans une première desdites positions axiales, caractérisée en ce que ladite face du pignon coulant présente au moins un ergot disposé à distance de l'axe de rotation dudit pignon coulant et en ce que ledit ergot (28) est prévue pour venir s'engager dans une ouverture formée (25) dans ladite face dudit pignon correcteur, pour coopérer avec un bord de celle-ci de manière à entraîner ledit pignon correcteur en rotation.

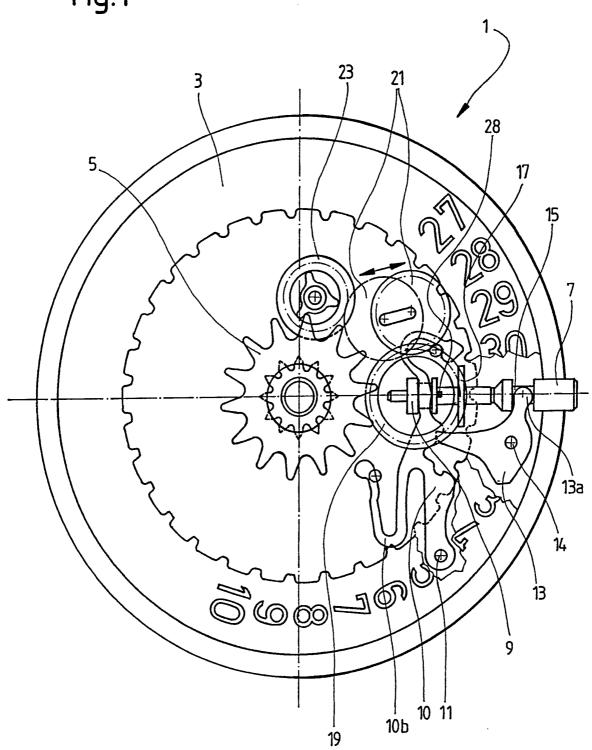
2. Pièce d'horlogerie selon la revendication 1, caractérisée en ce que ledit pignon correcteur (17) se présente sous la forme d'un disque dentelé percé en son centre d'un trou généralement circulaire (24) dans lequel est engagé ladite tige de commande (7), et en ce que la périphérie dudit trou généralement circulaire (24) comporte au moins une encoche (25) prévue pour recevoir ledit ergot (28) du pignon coulant.

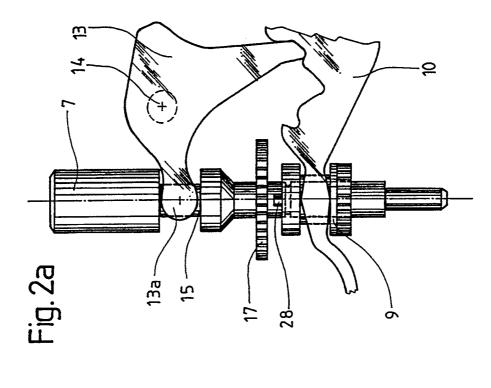
3. Pièce d'horlogerie selon la revendication 2, caractérisée en ce que la périphérie dudit trou généralement circulaire (24) comporte deux encoches (25a, 25b) disposées diamétralement à l'opposé l'une de l'autre, et en ce que le pignon coulant comporte deux ergots (28a, 28b) disposés symétriquement de part et d'autre de ladite tige (7) de commande et prévu pour s'engager respectivement dans lesdites deux encoches.

65

55

Fig.1





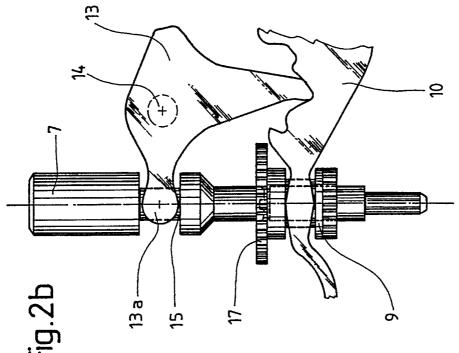


Fig.3

